

COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2016

Date de la convocation : 11.10.2016

Le dix-sept octobre deux mille seize à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Martine RODRIGUEZ, absente excusée, pouvoir à Mme Marie-Neiges TRABUC
- Roxane RAHAL, absente excusée

Secrétaire de séance : M. Alain ATTARD

La séance est ouverte à 18 heures 35

Lecture du compte -rendu de la séance du 11 juillet 2016.

Observations éventuelles : Aucune

M. Denis GILLET remet le courrier de M. FERRI PISANI relatif aux travaux sur les réseaux d'eau et demande son inscription à l'ordre du jour, dans les « divers »

I) RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :

Comme toutes les années le conseil municipal doit valider les rapports sur l'eau et l'assainissement 2015. Monsieur le Maire met le document à la disposition du conseil municipal et en donne une lecture résumée.

A la demande de M. GILLET le vote est reporté du fait que le document n'a pas été étudié et examiné.

Décision du conseil municipal : reportée

II) DOMAINE PUBLIC LA LIRETTE :

M. ATTARD expose la situation et la problématique juridique

Décision du conseil : La commune ne cèdera pas le domaine public.

III) TARIFICATION GARDERIE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de certains parents d'élèves qui attirent l'attention du conseil sur la tarification du service de la garderie et demandent une minoration des tarifs à 0,50 € le matin et 0,50 € le soir (au lieu de 1,00 € actuellement). Monsieur le Maire fait remarquer que cette nouvelle tarification aura un coût pour la commune de 1 300,00 €/an.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 1 contre – (M. LATIL)

IV) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2016 INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire propose de procéder aux décisions modificatives suivantes afin d'équilibrer les programmes d'investissement en cours :

- Achat terrain op 71 :	- 15 000,00 €
- Modification POS op 165 :	- 17 000,00 €
- Réintégration trx églises Basse et Lincel	- 40 400,00 €
- Bât. Communaux op 87	+ 3 000,00 €
- Ecole op 147	+ 5 200,00 €
- Mairie op 174	+ 63 400,00 €
- Lincel op 146	+ 800,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit en rien d'ouverture de crédit mais de virement de compte de programme à programme dans le cadre de l'enveloppe globale d'investissement votée au budget 2016.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité - 4 abstentions (Mmes TRABUC, RODRIGUEZ, DESBATS et M. RICHAUD)

V) **SDE 04 :**

Le SDE 04 souhaite étendre ses compétences afin d'assurer la compétence Exploitation des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il faut pour cela que chaque commune membre entérine la modification des statuts.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité.

Mise en place de bornes pour véhicules électriques : Le SDE propose aux communes d'implanter une borne sur le territoire communal aux conditions suivantes :

- Prise en charge par la commune de 10 % du coût d'installation, soit 1 250,00 € maxi
- Verser une participation annuelle de 500,00 € au SDE pour les coûts de fonctionnement

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

VI) **CREATION DE POSTE :**

Après le passage de la PMI à la nouvelle cantine scolaire, il s'avère que le personnel affecté à la restauration est en sous-effectif. En effet, la réglementation impose que la personne en charge de la préparation des repas ne doit pas être en contact avec les enfants pour le service, d'où la nécessité de créer un poste pour le recrutement d'une 3^{ème} personne à raison de 2 heures par jour le lundi, mardi, jeudi et vendredi .

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) **DIVERS :**

Enveloppe parlementaire : Monsieur le Maire propose de solliciter cette année encore le député CASTANER dans le cadre de l'enveloppe parlementaire pour l'acquisition d'un autre TBI pour l'école.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

Indemnité fonction trésorier : M. GASPARD a assuré les fonctions de trésorier en remplacement de Mme PRADEL durant 3 mois. Cette indemnité s'élève à 128,38 € brut.

Décision du conseil municipal : Accord à la majorité – 2 contre (M. ATTARD et M. GROSSO)

Autorisations d'absences personnel communal : Monsieur le Maire présente un tableau élaboré par le Centre départemental de Gestion fixant les autorisation exceptionnelles d'absences pour le personnel communal. Le conseil doit se prononcer sur ces propositions.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

Une réponse sera faite par écrit à M. DEGRAEUWE suite au courrier qu'il a adressé à tous les conseillers municipaux.

Une réponse sera faite par écrit à M. FERRI PISANI suite au courrier qu'il a adressé à tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

